

Montréal, le 8 novembre 2022

Madame Sonia Lebel
Présidente du Conseil du trésor
875, Grande-Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre@msss.gouv.qc.ca

**Objet : Non-respect de l'entente des plaintes de maintien de l'équité salariale concernant les
préposés-es en retraitement des dispositifs médicaux (PRDM)**

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,

Le 29 juin dernier, une entente est intervenue entre le Conseil du trésor et nos organisations syndicales afin de régler des plaintes de maintien de l'équité salariale pour les préposés-es en retraitement des dispositifs médicaux (PRDM).

Les parties ont ainsi convenu, entre autres, qu'au plus tard, dans les 90 jours suivant la signature de l'entente, l'échelle de traitement du titre d'emploi de PRDM visé par un ajustement salarial serait modifiée conformément à la présente entente.

Or, force est de constater qu'une fois de plus, votre gouvernement n'honore pas sa signature : les sommes dues n'ont pas été versées aux travailleuses et travailleurs puisque les taux de salaire ne sont toujours pas ajustés comme il était prévu dans ladite entente.

Nous déplorons le fait que votre gouvernement ne cesse de cumuler des retards de paiement inexcusables, notamment en ce qui concerne les ententes de règlement de plaintes de maintien de l'équité salariale. Ces retards laissent ainsi perdurer la discrimination salariale que des travailleurs et travailleuses, majoritairement des femmes, subissent depuis trop d'années.

Votre gouvernement doit faire le nécessaire pour que ces ajustements et ces versements soient effectués dès maintenant.

Ces femmes ont travaillé depuis pendant plusieurs années à des salaires en deçà de ce qu'elles auraient dû gagner et malgré nos ententes, nous attendons toujours que ces sommes qui leur sont dues leur soient enfin versées. Vous savez que nous avons peine à attirer et à retenir le personnel dans le réseau et ces retards n'aident en rien à résoudre nos difficultés, bien au contraire.

La patience des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux a atteint ses limites. Vous leur demandez encore de fournir des efforts, mais votre gouvernement n'est pas en mesure de leur verser un dû qu'ils attendent depuis trop d'années. C'est bien beau vouloir refonder le réseau de la santé et des services sociaux, mais le gouvernement doit d'abord respecter ses engagements. Il en va de la confiance du personnel, qui est l'épine dorsale de tout changement dans le réseau. Est-il nécessaire de rappeler que le personnel constitue l'un des piliers du réseau ? Le négliger envoie un très mauvais signal.

Par la présente missive, nous vous invitons donc à agir avec célérité afin de vous assurer que les ententes intervenues soient respectées dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Michel Jolin, secrétaire général
Conseil provincial des affaires sociales (CPAS-SCFP)



Josée Marcotte, vice-présidente du secteur public
Fédération de la santé et des services sociaux (CSN)



Sylvie Nelson, présidente
SQEES-298 (FTQ)